

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2011

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	21
Votants :	26

Date de la convocation : 07 avril 2011

L'an deux mille onze, le treize avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Marcel LE NEVÉ, Daniel JOANNIC, Carole PRENGÈRE-GREZIL, Robert MALZAHN, Marie-Claire HAUDEBOURG, Christian LAMBERT, Marie-Paule LOISEAU, Gérard CESBRON, Fabienne LAROCHE, Simone LE NEVÉ, Françoise LE BARILLEC, Jean-Paul LE BIHAN, Michel CROCHET, Jerry STASSIAUX, Sylvie GRALL, Nicole BLENO, André BAUDOT, Michel LE QUINTREC, Raymond NICOL, Lydwine DELATTRE, Patricia PERSE

Pouvoirs :

- Nathalie FIGUEL a donné pouvoir à Daniel JOANNIC
- Isabelle COSPEREC a donnée pouvoir à Fabienne LAROCHE
- Anne SASSIAT a donné pouvoir à Marcel LE NEVÉ
- Grégory HESLOT a donné pouvoir à Jerry STASSIAUX
- Michèle NADEAU a donné pouvoir à André BAUDOT

Absent: Laurent EGASSE

Secrétaire de séance : Daniel JOANNIC

1 - Enquête publique sur les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant de la rivière de Pénerf

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **par 24 voix pour un avis défavorable, 1 voix pour un avis favorable (P. PERSE) et 1 abstention (J. STASSIAUX) :**

1. émet un avis défavorable au programme de travaux de restauration et d'entretien sur les cours d'eau du bassin versant de la rivière de Pénerf, présenté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan, dans l'attente de précision sur les travaux à valider en coordination avec les agriculteurs concernés et la commune
2. demande au S.I.A.G.M. de revoir les clés de répartition des travaux entre toutes les communes concernées du bassin versant.

2 - Lotissement du Presbytère – cession d'un espace vert à la commune:

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

1. émet un avis favorable à la cession gratuite par Bretagne Sud Habitat à la commune de la parcelle ZW n°353, d'une superficie de 73 m², constituant un espace vert du lotissement du Presbytère ;

2. précise que les frais d'acte sont à la charge de la commune.
3. autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession correspondant et tout document y afférent.

3 - Programme d'équipement 2011 – demande de subvention auprès de la CAF:

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. approuve le programme d'acquisitions 2011 pour les services petite enfance / enfance / jeunesse, pour un montant de 8 361,59 € HT, soit 10000,48 € TTC ;
2. sollicite l'attribution par la Caisse d'Allocations Familiales d'une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de ces acquisitions ;
3. autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces acquisitions et à cette demande de subvention.

4 - Service administratif – création d'un poste de rédacteur territorial

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. décide la création d'un poste de rédacteur territorial, responsable de la comptabilité et des finances, à temps complet ;
2. s'engage à inscrire les crédits nécessaires figurent au chapitre 012 du budget primitif 2011 ;
3. approuve le tableau des effectifs ainsi modifié ;
4. charge Monsieur le Maire de pourvoir au recrutement pour ce poste.

5 - Demande de prise en charge de la validation des acquis de l'expérience

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la prise en charge de l'accompagnement de Mme Fanny BARDEAU dans sa démarche de validation des acquis de l'expérience pour l'obtention de 2 modules du diplôme d'éducateur de jeunes enfants, dans la limite de 856 €.

6 - Fixation des modalités de prise en charge des frais de déplacements temporaires du personnel de la commune de Surzur :

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. décide l'indemnisation des frais de repas et d'hébergement des agents de la commune de Surzur (titulaires, contractuels, vacataires), dans les limites prévues par les textes en vigueur et sur présentation des pièces justificatives ;
2. décide l'indemnisation des frais de déplacement des agents de la commune de Surzur (titulaires, contractuels, vacataires) sur les bases suivantes :
 - formation d'intégration, formation initiale ou en formation continue, dispensée par le CNFPT à plus de 25 km de Surzur : pas d'indemnisation (celle-ci est assurée par le CNFPT) ;
 - formation dispensée par le CNFPT à Vannes : indemnisation des frais de déplacement soit sur la base du tarif de transport public de voyageurs le moins onéreux, soit sur la base d'indemnités kilométriques ;

- formation dispensée par un organisme que le CNFPT et sur accord de l'employeur : indemnisation des frais de déplacement soit sur la base du tarif de transport public de voyageurs le moins onéreux, soit sur la base d'indemnités kilométriques ;
- préparation aux concours et examens professionnels : indemnisation des frais de déplacement soit sur la base du tarif de transport public de voyageurs le moins onéreux, soit sur la base d'indemnités kilométriques, sur production de justificatifs ;
- **épreuves d'admissibilité** d'un concours, d'une sélection ou d'un examen professionnel (hors résidence familiale ou administrative) : indemnisation des frais de déplacement soit sur la base du tarif de transport public de voyageurs le moins onéreux, soit sur la base d'indemnités kilométriques, sur production de justificatifs et dans la limite d'un concours ou examen par année civile ;
- **épreuves d'admission** d'un concours, d'une sélection ou d'un examen professionnel (hors résidence familiale ou administrative) : indemnisation des frais de déplacement soit sur la base du tarif de transport public de voyageurs le moins onéreux, soit sur la base d'indemnités kilométriques, sur production de justificatifs et dans la limite d'un concours ou examen par année civile ;

7 - Subvention à l'Amicale du personnel :

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

1. décider d'allouer, au titre de l'exercice 2011, une subvention de 5 600 € à l'Amicale du Personnel communal, pour le financement du contrat « Maintien de salaire » souscrit auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale ;
2. s'engage à inscrire les crédits correspondants à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations », lors du vote du Budget Primitif 2011.

8 - Autorisation de programme et crédit de paiement (AP /CP) pour le restaurant scolaire :

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **par 22 voix pour et 4 abstentions (A. BAUDOT, M. NADEAU, M. LE QUINTREC, R. NICOL)** :

1. décide de créer l'Autorisation de programme AP N°2011/01 « Nouveau restaurant scolaire » ;
2. en arrête le montant à 2 375 800 € ;
3. en arrête la durée à quatre années, de 2011 à 2014 ;
4. autorise Monsieur le Maire à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération ;
5. arrête le montant des crédits de paiement des années 2011 à 2014 conformément aux montants figurant dans le tableau ci-après :

Dépenses :

	Art 2313	Total par BP
BP 2011	100 000 €	100 000 €
BP 2012	1 000 000 €	1 000 000 €
BP 2013	1 000 000 €	1 000 000 €
BP 2014	275 800 €	275 800 €
Total AP	2 375 800 €	2 375 800 €

9 - Autorisation de programme et crédit de paiement (AP /CP) pour l'aménagement de la rue Général de Virel :

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **par 22 voix pour et 4 voix contre (A. BAUDOT, M. NADEAU, M. LE QUINTREC, R. NICOL) :**

1. décide de créer l'Autorisation de programme AP N°2011/02 « aménagement de la rue Général de Virel» ;
2. en arrête le montant à 1 350 000 € ;
3. en arrête la durée à trois années, soit 2011, 2012 et 2013 ;
4. autorise Monsieur le Maire à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération ;
5. arrête le montant des crédits de paiement des années 2011 à 2013 conformément aux montants figurant dans le tableau ci-après :

Dépenses :

	Art 2315	Total par BP
BP 2011	100 000 €	100 000 €
BP 2012	750 000 €	750 000 €
BP 2013	500 000 €	500 000 €
Total AP	1 350 000 €	1 350 000 €

10 - Autorisation de programme et crédit de paiement (AP /CP) pour l'aménagement de la rue de Koh Castel et le carrefour rue du Bois / rue des Acacias

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

1. décide de créer l'Autorisation de programme AP N°2011/03 « aménagement de la rue de Koh Castel et carrefour rue du Bois » ;
2. en arrête le montant à 1 126 000 € ;
3. en arrête la durée à trois années, soit 2011, 2012 et 2013 ;
4. autorise Monsieur le Maire à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération ;
5. arrête le montant des crédits de paiement des années 2011 à 2013 conformément aux montants figurant dans le tableau ci-après :

Dépenses :

	Art 21538	Art 2313	Total par BP
BP 2011	266 000 €	254 000 €	520 000 €
BP 2012	- €	500 000 €	500 000 €
BP 2013	- €	106 000 €	106 000 €
Total AP	266 000 €	860 000 €	1 126 000 €

11 - Autorisation de programme et crédit de paiement (AP /CP) pour l'atelier technique municipal :

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **par 21 voix pour, 4 voix contre (A. BAUDOT, M. NADEAU, M. LE QUINTREC, R. NICOL) et 1 abstention (C. PRENGERE) :**

1. décide de créer l'Autorisation de programme AP N°2011/04 « atelier technique municipal » ;

2. en arrête le montant à 300 000 € ;
3. en arrête la durée à deux années, de 2011 à 2012 ;
4. autorise Monsieur le Maire à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération ;
5. arrête le montant des crédits de paiement des années 2011 et 2012 conformément aux montants figurant dans le tableau ci-après :

Dépenses :

	Art 2313	Total par BP
BP 2011	200 000 €	200 000 €
BP 2012	100 000 €	100 000 €
Total AP	300 000 €	300 000 €

12 - Vote des taux d'imposition 2011 :

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **par 16 voix pour une augmentation de 2 % de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties, et 10 voix contre (R. MALZAHN, JP LE BIHAN, J. STASSIAUX, G. HESLOT, A. BAUDOT, M. NADEAU, M. LE QUINTREC, R. NICOL, L. DELATTRE, P. PERSE) :**

Vu l'analyse financière prospective présentée lors de la séance du 09 décembre 2009,

Vu le débat d'orientations budgétaires 2011 lors de la séance du 30 mars 2011,

- décide d'augmenter les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties de **2%** et de maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties :

	Bases réelles 2010	Bases notifiées 2011	Variation 2011 / 2010	Taux 2010 +2%	Produit fiscal
Taxe d'habitation	3 605 279 €	3 760 000 €	+ 4,29%	15,33%	576 408 €
Foncier bâti	2 604 472 €	2 724 000 €	+ 4,59%	21,69%	590 836 €
Foncier non bâti	205 891 €	207 200 €	+ 0,64%	49,45%	102 460 €
				Total =	1 269 704 €

13 - Vote des Budgets Primitifs 2011 :

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal :

1. par 21 voix pour et 5 voix contre (**A. BAUDOT, M. NADEAU, M. LE QUINTREC, R. NICOL, P. PERSE**), adopte le budget primitif principal 2011 par chapitre et par opération d'équipement, avec présentation par fonction, qui s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de :

- *Section de fonctionnement :* 2 981 157 €
- *Section d'investissement :* 2 766 785 €

2. à l'unanimité, adopte le budget primitif 2011 relatif à l'atelier relais, à la chambre funéraire et à la zone artisanale de Lann Borne, qui s'équilibrent en dépenses et recettes à hauteur de :

1. Atelier Relais :

- ✓ *Section de fonctionnement :* 28 279 €
- ✓ *Section d'investissement :* 35 214 €

2. Chambre Funéraire :

- ✓ *Section de fonctionnement :* 3 609 €
- ✓ *Section d'investissement :* 450 €

3. Z. A. de Lann Born :

- ✓ *Section de fonctionnement :* 189 361 €
- ✓ *Section d'investissement :* 120 525 €

3. autorise les virements de crédits nécessaires à l'ajustement des comptes en fonction des besoins ;
4. charge Monsieur le Maire de mettre en application ces budgets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30.

Le Maire

Marcel LE NEVÉ